

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du lundi 6 mars 2017



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Patrice MANCEAU, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Patricia THIBAUT.

Absents :

Priscilla JOUTY GARCIA excusée, Alexandre LUMINET
procuration à Oliver BERNARD, Patrizia MOYEUX excusée,
Jean-Luc ROYER excusé.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Compte de gestion 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par le Percepteur, conforme au compte administratif de la commune, est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2016

Mme Gago, 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif 2016 avec en résultats :

- En fonctionnement :
 - o Dépenses : 491 551.17 €
 - o Recettes : 522 519.98 €
- En investissement :
 - o Dépenses : 469 074.39 €
 - o Recettes : 419 064.70 €

Le Compte administratif présenté est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2016

Considérant les résultats cumulés suivants (2015 et 2016) :

- En fonctionnement : + 247 881.15 €
- En investissement : - 48 945.44 €

Considérant les restes à réaliser suivants (dépenses et recettes d'investissement prévues au budget 2016 et non encore réalisées) :

- En dépenses d'investissement : 156 678 € - En recettes d'investissement : 173 221 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat comme suit :

- En recettes de fonctionnement : 215 478.71 €
- En dépenses d'investissement : 48 945.44 € (le déficit constaté)
- En recettes d'investissement : 32 402.44 € (la somme nécessaire pour combler le déficit en tenant compte de l'excédent des restes à réaliser)

Subventions 2017

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 250 € + une subvention exceptionnelle de 600 € pour sa participation à la fête de la libération de Remilly organisée par la commune en septembre,
- Coopérative scolaire : 1 620 €
- Fanfare de Quetigny : 350 €
- Football Club de Remilly : 500 €
- La Cigale et la Fourmi : 200 €
- La Diane : 150 €
- Les Amis des Bêtes : 429 €
- Les Mille Pattes : 250 €
- Meistrelckaa : 100 €
- Poker Club : 200 €

Aménagement d'un jardin communal

Le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement d'un jardin communal proposé par le service technique pour un montant TTC de 18 903 €. Ce jardin sera réalisé derrière l'école. Seront installés deux jeux : une grande structure en bois pour les 3-12 ans avec 2 mâts de glisse, un toboggan, un mur d'escalade, une échelle, un pont de cordes et un mur à grimper, l'autre sera un jeu 2-8 ans à ressort. Il y aura des poubelles et une table de pique-nique ainsi que 6 bancs. Il est prévu une somme de 2 000 € pour l'achat d'arbres et d'arbustes. Les agents communaux créeront des allées sablées qui partiront de l'aire de jeux pour rejoindre les chemins existants.

Travaux voirie 2017

Devant la nécessité de buser les fossés dans le hameau de Vaux-sur-Crosne et de curer les fossés entre le hameau et la ferme de la Lochère, le Conseil Municipal retient l'entreprise Bredillet pour les réaliser. Le devis de 5 365.11 € est accepté.

Travaux forêt hors ONF 2017

Le Conseil Municipal a décidé d'investir, chaque année, une partie des recettes des ventes de bois dans des travaux forêt. Cette année ce sera :

- la création d'une sommière à la Rente du Fretois pour 10 290 € TTC par l'entreprise Chaussenot,
- Le curage des fossés entre le hameau de Vaux-sur-Crosne et Binges pour 1 428 € TTC par l'entreprise Bredillet.

Travaux ONF 2017

Le Conseil Municipal approuve le devis de 11 519.94 € TTC proposé par l'ONF qui concerne des travaux sur les parcelles 28, 29, 70 et 71.

Achat d'un saloir

Le saloir de la commune est à changer. Le Conseil Municipal retient le devis de Saint Apo Motoculture pour 1 668 € TTC.

Plans topographiques

Il convient de faire réaliser des plans topographiques pour la rue de l'église entre les deux ponts et la rue des Roses afin d'anticiper les travaux de voirie à venir. Les devis retenus sont ceux de la SCP Mornand pour un montant global de 1 824 € TTC.

Réalisation d'un ossuaire

Si la commune venait à reprendre des tombes abandonnées, un ossuaire serait obligatoire. Le Conseil Municipal retient le devis de la Marbrerie Gauthronnet pour un montant de 1 498 € TTC.

Groupeement de commandes

Le Conseil Municipal décide de continuer de s'associer avec les communes d'Arc sur Tille, Couternon, Varois et Chaignot et l'association des Famille Rurales pour passer un marché concernant la livraison de repas pour la cantine. Ce regroupement permet d'obtenir des prix intéressants pour des repas de qualité.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal décide de rembourser M. Manceau des 419.94 € qu'il a dépensés en réglant les étagères des archives car nous n'avions pas de compte ouvert dans le magasin qui avait le matériel adéquat.

Modification des statuts du SICECO (Syndicat InterCommunal d'Energie de Côte d'or)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, par décision de la Préfecture, nous n'appartenons plus au Syndicat d'Electrification de Plombières les Dijon qui va être dissous. Nous sommes désormais membre du SICECO avec 679 autres communes. Le Conseil Municipal approuve donc la modification des statuts du syndicat prenant en compte ces changements.

La séance se termine à 20 h 30.

INFORMATIONS

Le cubage des houppiers se fera le samedi 1^{er} avril. Ils devront donc être façonnés à cette date.
Le débardage se fera, sur sol porteur, du 15 avril au 15 octobre.

APPEL A BENEVOLES

La commune organise, avec le Comité des Fêtes, un week-end commémoratif de la libération de Remilly-sur-Tille les 9 et 10 septembre. Un programme d'activités est déjà établi (défilé, exposition de voitures et matériel militaire d'époque, repas dansant). Si cela vous intéresse, contactez la mairie. Nous avons besoin de bénévoles pour que cela soit une réussite. Les documents d'époque nous intéressent aussi.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA CROIX ROUGE

Entre le 3 et le 29 avril, une équipe de la Croix Rouge (badge et couleurs de l'association) ira à la rencontre des habitants. En semaine entre 12 h et 20 h, le samedi entre 12 h et 18 h.

CAMBRIOLAGES EN SERIE

La gendarmerie nous alerte sur la recrudescence des cambriolages dans les communes voisines.

- 1 Protégez suffisamment l'habitation contre les vols et les cambriolages. L'installation d'une alarme, de matériels sonores, genre « clochettes » aux portes d'entrée, l'aménagement d'un éclairage de détecteur de présence devant les résidences ont pour effet de dissuader les individus malveillants.
- 2 N'accrochez jamais les clés de votre maison et de votre voiture au même porte-clés.
- 3 Évitez de laisser les clés sur votre véhicule dans le garage même fermé. Il suffit aux voleurs de s'introduire dans le garage pour dérober le véhicule. En outre, votre assurance risque d'être réticente pour couvrir un sinistre intervenu dans de telles conditions (relire les contrats).
- 4 Ne déposez pas vos clés sur un meuble situé dans le hall d'entrée de votre habitation. Il suffit alors aux voleurs de fracturer votre porte pour dérober les clés de votre véhicule.
- 5 Conservez chez vous une copie de vos documents de bord. Ne laissez jamais les originaux dans la voiture, mais conservez-les dans votre sac à main ou votre portefeuille. Attention : lorsque vous utilisez votre voiture, vous devez toujours avoir les documents originaux avec vous.
- 6 Faites immédiatement le 17 en cas de présence d'individus ou de véhicules suspects rôdant de jour ou de nuit près de votre habitation ou celle de vos voisins. Il peut s'agir d'individus repérant les lieux avant une éventuelle infraction. L'intervention rapide des forces de l'ordre est primordiale.
- 7 Veillez à connaître par cœur la plaque d'immatriculation de votre voiture, même s'il s'agit d'une voiture de société. Ainsi, vous pourrez immédiatement communiquer le signalement exact à la Gendarmerie ou à la Police.

LE SERVICE TECHNIQUE

Les agents communaux passent tous les lundis ramasser les papiers qui traînent dans la commune. Actuellement, ils sont obligés de le faire plusieurs fois par semaine. Merci d'avoir un peu de civisme.

CARTE D'ELECTEUR

Les cartes d'électeurs vont bientôt être distribuées dans vos boîtes aux lettres. Merci de vérifier que vos noms soient inscrits sur celles-ci. Si ce n'est pas le cas, notre agent ne pourra pas les distribuer.